Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 56 (1911)

Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'adoption de la nouvelle organisation de l'armée par le Conseil National.

— Les divisions Gertsch et leurs inconvénients. — Le nouvel armement de l'infanterie au Conseil des Etats.

Les objets à traîter ne manqueraient pas ce mois-ci. Mais la livraison déborde de matières. Il faut écourter, quitte à reprendre le mois prochain ce qui n'aura pas vieilli.

L'attention a été surtout attirée par la discussion du projet d'organisation de l'armée au Conseil National. La publication de la brochure du colonel Gertsch dont il est question plus haut a imprimé un surcroît d'animation au débat. Les orateurs, chef du département militaire et rapporteur en tête, n'ont pas voulu voir dans cette intervention in extrêmis l'attitude patriotique que l'auteur invoque pour sa justification, et, suivant l'expression populaire, ils ne le lui ont pas envoyé dire. Après qu oi, le Conseil National, comme celui des Etats, a voté l'arrêté à l'unanim ité de ses membres présents.

L'argument parlementaire déterminant opposé au colonel Gertsch a été le manque d'une étude achevée de son système, alors que l'heure n'est plus d'ajourner la réforme d'une organisation devenue caduque. Entre un projet mûrement étudié, approuvé par toutes les autorités les plus compétentes et prêt à l'application dans le plus court délai, et une simple esquisse, tout à fait générale, s'appuyant essentiellement sur des raisonnements abstraits et théoriques, les membres du Conseil National, qui ne forment pas un corps de doctrines mais un pouvoir politique ne pouvaient hésiter. Ils le pouvaient d'autant moins que le système Gertsch n'était pas inédit. Il avait été présenté, sous une forme très peu différente, par le colonel commandant de corps Wille au début des travaux de la commission technique, et son auteur lui-même y avait renoncé. Une intervention à la veille du dernier débat était tout au moins tardive et ne pouvait plus être prise en considération.

Cela signifie-t-il que le système Gertsch eut été, de toutes façons, irrecevable et inapplicable? Personne ne le prétend. Sous réserve d'une solide nstruction, il pourrait aussi déployer des effets suffisants, comme d'ailleurs notre organisation actuelle en lourds corps d'armée, malgré les défauts évidents qui ont conduit à la condamner. La valeur fondamentale d'une armée ne dépend pas aussi absolument de ses formations organiques, quoique

elles soient un facteur important de son meilleur emploi. Les exagérations de a brochure à ce sujet ont probablement contribué au peu de crédit qu'elle a rencontré. On n'a pas pu prendre au sérieux l'affirmation que le projet fédéral serait la ruine de l'armée et la fin de la Suisse et que le seul moyen de conjurer ce désastre était de remplacer des divisions à trois brigades par d'autres qui n'auraient que trois régiments. Il y a pourtant d'autres éléments à considérer quand on dresse le bilan d'une défense nationale.

Il ne semble pas d'ailleurs que les considérations par lesquelles l'auteur de la brochure justifie sa façon de voir soient irréfutables. Constatons d'abord qu'il ne formule pas d'argument destiné à prouver l'impossibilité de conduire la nouvelle division. Il se borne à affirmer qu'elle n'est pas une division, parce que son chef ne pourra pas la diriger sans intermédiaires sur le terrain; et qu'elle n'est pas un corps d'armée non plus, mais sans expliquer pourquoi elle ne saurait être considérée comme un corps d'armée allégé, inspiré de nos conditions spéciales. Donc n'étant ni division ni corps d'armée, elle n'est aux yeux du colonel Gertsch, qu'une conception imprécise telle que peuvent l'imaginer des incompétents, une «vague image» selon l'expression qui semble avoir si vivement froissé — et si légitimement, il faut le reconnaître, — les milieux où elle a été conçue.

Quant à la justification de l'unité à trois régiments, elle tient tout entière dans ces deux motifs: 1° Qu'une unité ternaire répond mieux qu'une unité binaire à la direction tactique d'un corps de troupes; 2° Qu'en l'état actuel de l'armement, un chef peut encore diriger immédiatement, c'est-à-dire de visu ou à peu près, une force de trois régiments sur le champ de bataille.

Ces considérations s'affirmeront exactes dans un grand nombre de cas. mais l'erreur de notre camarade est de leur attribuer une valeur absolue et exclusive. Après tout, les corps d'armée allemands de 1870, quoique binaires, ne se sont pas montrés moins efficaces dans la lutte que les corps français à 3 et à 4 divisions; les divisions des deux camps, les unes et les autres à deux brigades, ont pu être maniées, et de même les brigades de deux régiments, françaises, allemandes et, tout récemment japonaises. Il est certain qu'une unité ternaire offre de plus nombreuses combinaisons, sans obliger à des ruptures de liens tactiques; mais une unité binaire ne sera pas nécessairement un instrument faussé, et son chef sera toujours en mesure de détacher une réserve à sa disposition sans que la rupture des liens tactiques devienne un danger. On peut même soutenir, si l'on se place au point de vue du colonel Gertsch qui, dans l'antagonisme entre l'ordre en largeur et l'ordre en profondeur, se prononce très résolument pour la prédominance du premier, on peut soutenir que, à ce point de vue spécial, l'inconvénient de l'unité ternaire est moindre aujourd'hui qu'autrefois.

Ainsi, à cet égard déjà, il est exagéré de faire de la division à trois régiments une panacée et de proclamer que hors d'elle il n'y a pas de salut.

Mais ce n'est pas tout. Il ne faut pas considérer l'infanterie seule, toute reine qu'on la fasse. Pour ne pas régner sans gouverner, elle réclame la fidèle et indispensable collaboration des armes spéciales. En examinant cette face du problème, on ne tarde pas à constater que l'avantage invoqué par le colonel Gertsch en faveur de son système est défavorablement compensé par de plus graves inconvénients. Son organisation serait infiniment plus rigide, donc d'un moindre rendement.

L'avantage des petits corps d'armée que seront les futures divisions sera de mettre entre les mains d'un chef trois unités d'infanterie et une proportion suffisante d'armes spéciales, notamment d'artillerie, dont les circonstances lui dicteront toujours la plus favorable utilisation. Il les emploiera directement, en masse, ou les répartira entièrement entre ses sous-ordres; entre ces deux hypothèses extrêmes, il y a place pour les combinaisons les plus variées. Il peut former trois brigades combinées tout en conservant par devers lui une force d'artillerie; il peut manœuvrer en constituant un groupement analogue à une division actuelle et un second groupement, mixte ou non, à sa disposition, ou préposé à une tâche spéciale ou indépendante. La future landwehr lui procurera, si besoin est, une quatrième brigade, avec un surcroît de combinaisons, et pour elle également, il disposera, le cas échéant, d'une dotation d'armes spéciales. Tout cela, est souple, élastique, laissant la liberté d'apprécier les circonstances de fait avec l'assurance de posséder pour s'y plier les moyens nécessaires.

Qu'en serait-il des douze divisions Gertsch? Sans doute, à la mobilisation, on pourrait les grouper en un certain nombre de corps d'armée; mais on mettrait à la disposition des chefs de ces corps des unités stéréotypes, clichées, ne varietur, à utiliser telles que en toutes circonstances sous peine de se heurter aux grosses difficultés que soulèvent toujours les transformations improvisées. Chacune de ces petites divisions aurait son attribution constante d'armes spéciales, son régiment d'artillerie entre autres, ses six batteries, dont il lui arrivera souvent, dans un terrain comme le nôtre, de n'avoir par l'emploi, tandis qu'elles seraient utiles ailleurs. Les lui enlever au dernier moment, sera-ce possible? Ne risquera-t-on pas des conflits d'autorité? Il n'est pas toujours aisé de priver un chef d'une partie de ses troupes même s'il n'est pas certain de les employer. Et si on les lui enlève, il faut, en même temps, prélever sur les organes de ravitaillement, avec le danger des malentendus résultant d'un changement dans le service habituel des états-majors.

Ou bien, on attribuera aux douze petites divisions Gertsch une fraction seulement de nos troupes spéciales disponibles. Partie de nos soixante-douze batteries de campagne, par exemple, deviendrait artillerie d'armée. Mais on se butte alors à cet autre péril, si nettement constaté depuis vingt-cinq ans dans notre artillerie de montagne, d'une troupe sans contact suffi-

sant avec l'instruction des corps auxquels la mobilisation peut l'attacher; le péril des armes qui vivent de leur vie isolée, recevant un enseignement unilatéral, et qui finissent par se démoraliser dans le sentiment, parfois exagéré, d'une infériorité relative.

Nous invoquons l'exemple de l'artillerie de montagne parce qu'il est le plus typique; mais on pourrait l'étendre à d'autres, aux futurs groupes d'obusiers, aux formations de parc, à des éléments du génie.

Certes, la conduite des futures divisions ne sera pas une sinécure, pas plus que ne l'était celle des corps d'armée. Mais au moins leurs chefs pourront s'y préparer; ce seront leurs troupes qu'ils auront sous la main, qu'ils connaîtront non seulement parce que les occasions seront fréquentes où ils les feront manœuvrer, mais parce qu'ils les administreront, qu'ils surveilleront directement et en chefs responsables et intéressés l'instruction et l'avancement de leurs sous-ordres.

En serait-il de même des officiers du haut commandement sous lesquels seraient groupées à la mobilisation les douze petites divisions Gertsch, unités supérieures du temps de paix, mais incapables de le rester en temps de guerre, comme le peuvent les divisions de la nouvelle organisation? Voilà encore un élément de la question, des plus importants, et l'on ne voit pas comment le système Gertsch en tient compte.

Ce sont là quelques objections au courant de la plume. On pourrait les multiplier. Mais à quoi bon? Cela n'offre plus d'utilité pratique.

Tandis que le Conseil National mettait le sceau à l'organisation de l'armée, le Conseil des Etats votait à l'unanimité le crédit de 15,710,000 francs demandé par le Conseil fédéral pour le nouvel armement de l'infanterie. Nos lecteurs connaissent la question à laquelle la Revue Militaire suisse s'est longuement et fréquemment arrêtée (¹). La situation n'a pas subi de changement depuis les exposés de la chronique suisse d'avril et de novembre 1910.

Le rapporteur de la commission a été le colonel Adrien Thélin, particulièrement apte à renseigner l'assemblée, puisqu'il a fait partie aussi de la commission technique chargée de l'étude extra-parlementaire et du préavis à présenter au Parlement. Il ne s'est heurté à aucune opposition. M. Wirtz (Obwald) s'est simplement demandé si les transformations proposées étaient bien le dernier mot du progrès et si, à ce point de vue, un ajournement ne serait pas justifié. Il n'en a cependant pas fait la proposition ferme et a joint son vote à celui de tous ses collègues.

La réserve de M. Wirtz se conçoit parfaitement. Elle vise l'éventualité de

(1) V. entre autres: R. M. S. 1909, p. 193 et 507 les deux articles du major Verrey: «L'adoption d'une nouvelle cartouche d'infanterie est-elle nécessaire?» et « Notre nouveau fusil ». Puis, la *Chronique suisse*, 1909, p. 596, 917; 1910, p. 189, 313, 899.

l'invention d'une arme automatique réunissant les qualités suffisantes d'une arme de guerre. Il n'est personne qui n'envisage cette éventualité. Elle peut se produire, elle peut même se produire à brève échéance, comme elle peut être éloignée encore. La question reste donc celle qui s'est posée dès le début et à laquelle les nombreuses discussions et polémiques de ces dernières années n'ont apporté aucun changement quelconque: Vaut-il mieux attendre, peut-être pendant longtemps, l'arme idéale, en courant le risque d'être surpris par les événements en état d'infériorité; ou vaut-il mieux renoncer, probablement pour longtemps, à la perspective de l'arme idéale, mais avoir la certitude de pouvoir se mesurer, même contre cette arme-là, avec des chances égales? Malgré toutes nuances d'opinions opposées, cette question se posait à M. Wirtz avec la même acuité qu'à M. Thélin, et devait le conduire à la même conclusion.

Nous ne serions toutefois pas aussi catégoriques que l'honorable rapporteur du Conseil des Etats quand il s'agit de dénoncer les dangers du chargement automatique. A côté de ces dangers indéniables, mais non inévitables, le chargement automatique offre bien aussi ses avantages. Abstraction faite des risques du gaspillage des munitions, et envisagé en soi-même, l'automatisme constituerait un progrès, au point de vue du tir comme à celui de la mécanique. Or l'homme est ainsi fait, — et c'est à son éloge, — qu'il répugne à ne pas se mettre au bénéfice d'un progrès. Quand donc ce progrès sera réalisé, il n'est pas douteux que chacun en réclamera le bénéfice quitte à chercher les méthodes et les moyens pour se garer des inconvénients.

Mais même en se plaçant à ce point de vue un peu différent de celui du colonel Thélin, on ne peut que souscrire à la proposition du Conseil fédéral. Il suffit d'être assuré que les progrès balistiques réalisés par la nouvelle cartouche, et qui, au point de vue du champ de bataille sont les progrès essentiels, supérieurs de beaucoup à tous autres, garantissent à nos soldats la lutte à égalité, même contre l'arme automatique la plus perfectionnée, si elle venait à être construite. Cette assurance, le nouvel armement la donne, alors que le fusil actuel, malgré ses incontestables qualités ne le fait pas au même degré. La décision du Conseil des Etats est donc bien celle que devait prendre une autorité soucieuse de la défense de la nation.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier).

Modifications introduites par le Sénat au budget de la guerre. — Un demimillion pour rajeunir les cadres et accélérer l'avancement. — Projets sans lendemain. — Un comité qui n'a pas de raison d'être. — La discussion du service obligatoire au Sénat. — Un mort-né. — Nouvelles.

Rien de bien intéressant dans notre armée depuis trois mois ; aucun progrès, nulle réforme, rien de ce qu'on attend depuis si longtemps; et non

seulement je suis dans l'impossibilité de vous transmettre de bonnes nouvelles, mais au contraire, le respect dû à la vérité m'oblige à être plus pessimiste que jamais.

Tout d'abord, un mot au sujet des modifications introduites par le Sénat au budget de la guerre voté par la Chambre des députés à la fin de l'année passée et dont je vous ai entretenus dans ma dernière chronique. Je vous y disais que le budget pour 1911 se montait, en chiffres ronds, à la somme de 185 millions. Le Sénat a porté le total de nos dépenses militaires à un peu plus de 188 millions. Cette augmentation provient premièrement de l'allocation supplémentaire aux officiers et sous-officiers des garnisons des îles Baléares, en raison de la cherté actuelle de la vie, du 30 % de la solde, à l'instar du bénéfice dont jouissent depuis quelque temps les officiers et sousofficiers des Canaries et des places fortes de l'Afrique, pour qui le supplément de solde est de 50 %. Secondement et surtout, elle provient de l'élévation de la solde des lieutenants-colonels et colonels. Comme je vous l'ai dit antérieurement, la Chambre avait pris la décision d'augmenter de 500 pesetas la soldeannuelle des commandants et de 250 pesetas celle des autres officiers supérieurs. Le Sénat s'est montré plus généreux, établissant d'une manière uniforme comme majoration de la solde de ces trois degrés de la hiérarchie militaire, la somme de 500 pesetas. Je m'empresse d'ajouter qu'une telle générosité n'a pas eu l'heur d'éveiller des sentiments de bien vive reconnaissance : cette somme de 500 pesetas, qui représente le 10 % de la solde entière du commandant, est égale à la retenue-impôt pour ces officiers et reste inférieure à la retenue pour les lieutenants-colonels et les colonels puisqu'elle ne leur procure qu'un supplément de 8,3 et 6,6 %.

Les uns et les autres ont eu envie d'exprimer leur mauvaise humeur au sujet de l'esprit par trop économe de la Haute Chambre; mais le bruit ayant couru que les sénateurs de la commission du budget montraient quelque tendance à chercher une compensation à l'augmentation des soldes dans une réduction des cadres d'officiers, ceux-ci considérant combien grande déjà est la lenteur de l'avancement, ont estimé préférable de se contenter de ce qui leur avait été accordé, en attendant des temps plus propices.

* *

Décidément, le général Aznar a le don d'agir à rebours de ce qu'il faudrait. Ses idées ne sont pas mauvaises; elles ont, depuis longtemps, l'appui de l'opinion publique; mais il n'a cure de leur donner une application coordonnée. S'il me fallait citer tous les exemples de cette absence de logique de son œuvre ministérielle, je devrais énumérer tous les actes de sa gestion. Un cas typique est le malencontreux article que, maladroitement, il a laissé se glisser dans la loi de budget de cette année. Cet article accordait au ministre un demi-million de pesetas à appliquer aux mesures susceptibles d'accélérer l'avancement des officiers et de rajeunir les cadres. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre l'insuffisance d'une somme aussi réduite. D'un autre côté, le bon sens, en dehors de toute considération d'ordre constitutionnel, suffirait à démontrer qu'il n'est pas possible d'apporter, par la voie d'un budget, des modifications aux lois fondamentales de l'armée. Les législateurs du parti conservateur réussirent d'abord à faire biffer le fameux article, mais, par la suite, quelques députés gouvernementaux faisant usage d'un de ces artifices chers au régime parlementaire, eurent le dessus et rétablirent le crédit de 500.000 pesetas. A ce moment, le général Aznar n'avait que des idées très vagues sur la manière d'employer cette somme. Mais, dès qu'elle fut votée, chaque officier, du plus récent lieutenant au plus vétéran des colonels, proclama un moyen infaillible de faire sortir l'avancement de son état de stagnation et de doter notre armée d'hommes dans la fleur de l'âge et en pleine possession de leur vigueur physique. Tout cela, avec 500.000 pauvres pesetas!... pas une de plus n'était nécessaire pour opérer le miracle!

Les procédés recommandés étaient si variés et surtout si contradictoires que le choix en devenait embarrassant. Les uns réclamaient des promotions extraordinaires dans tous les grades et dans toutes les armes ; d'autres, des augmentations graduelles de soldes; un tel opinait pour l'amélioration en raison des années de service; un tel en raison de l'ancienneté du grade; tel corps réclamait la priorité parce que ses officiers supérieurs étaient les plus maltraités par la paralysation de l'avancement; une autre arme répliquait que, s'il était désagréable de marquer le pas dans un grade supérieur, il était infiniment plus déplaisant encore de piétiner sur place dans les fonctions subalternes comme presque tous les officiers d'infanterie. Les partisans de l'abaissement de l'âge pour la mise à la retraite trouvaient que jamais on aurait d'occasion plus favorable d'atteindre ce résultat et recommandaient une diminution de deux ans de vie militaire active, tandis que d'autres proposaient quatre ans ; et, pour que la variété des opinions fut complète, on vit même des officiers s'insurger contre la possibilité d'être promus, craignant de perdre, par l'avancement, un poste de tout repos leur procurant un bénéfice pécuniaire au moins égal à la solde du grade supérieur, grâce à la haute paye due à l'ancienneté et à telle ou telle allocation spéciale à leur emploi.

Il va sans dire que les défenseurs de chacune de ces prétentions étaient combattus par la coalition des autres groupes, employant tous le même argument: l'incompétence du ministre à porter atteinte, par un simple décret, aux droits acquis des uns et des autres, tout d'abord des officiers parvenus aux approches de la limite d'âge légale; de ceux qui ne veulent pas se voir reléguer aux emplois sédentaires et partant dans les cadres de réserve; de ceux enfin qui, comptant sur une retraite prochaine, ne con-

sentent pas à un ajournement pour compenser la diminution du service actif.

Par ces quelques indications, vous pouvez vous rendre compte de l'état d'esprit créé dans notre corps d'officiers par le fameux crédit de 500.000 pesetas. Nos législateurs l'auraient voulu, ils n'auraient pas mieux réussi à faire éclore, parmi ceux qui portent l'épaulette, les sentiments d'égoïsme qui se trouvent au fond de tout cœur humain. Mais, le plus fort de l'histoire est que le ministre de la guerre, celui qui précisément aurait dû, en trouvant la solution du problème, mettre un terme à cette agitation malsaine, si nuisible à l'esprit de camaraderie et de solidarité de la famille militaire, laissa passer les jours sans faire connaître ses projets et permit ainsi la mise en circulation des idées les plus extravagantes.

La vérité est que le général Aznar n'avait pas de solution prévue. Il a agi à cette occasion comme dans tout ce qu'il a entrepris depuis qu'il fait partie du gouvernement, poussé par des aspirations imprécises et manquant de confiance dans le succès. Voilà pourquoi, malgré tant de belles formules, les 500.000 pesetas sont encore là, sans qu'on sache à quoi elles seront employées, et l'avancement est aussi paralysé que si sa paralysie était incurable. Cette lenteur est devenue chez nous, comme dans mainte autre armée, un mal sérieux auquel il faut remédier à tout prix, sous peine de tuer tout enthousiasme pour une carrière offrant un avenir aussi mesquin. Figurez-vous que nos lieutenants sont actuellement promus capitaines avec une ancienneté moyenne de 8 ans ; cette ancienneté est de 14 ans pour les capitaines, de 7 ans pour les commandants et les lieutenants-colonels. Dans l'infanterie et le corps d'état-major, les commandants sont promus avec une ancienneté bien supérieure à ces moyennes ; les lieutenants-colonels de ce dernier corps sont actuellement promus avec 14 ans d'ancienneté! mais il est vrai aussi que ces officiers supérieurs ont franchi les premiers degrés de la hiérarchie plus rapidement que leurs camarades des autres armes.

Notre Etat-Major central a établi, par ordre du ministre et dans le but de trouver le moyen de dépenser le dit demi-million de pesetas, les bases pouvant servir à modifier la loi des cadres. Ces bases ont été acceptées par le général Aznar, qui en fait ressortir la valeur dans une brochure contenant tout le canevas de ses propres projets.

Ces bases portent en somme la réduction des cadres actifs aux besoins de l'armée combattante, une proportion rationnelle entre les différents grades, la création des cadres de réserve et des cadres territoriaux, l'obligation pour les capitaines, les colonels et les généraux de se soumettre à des épreuves d'aptitude à l'avancement, et enfin le passage obligatoire au cadre de réserve des officiers qui, tout en se trouvant dans la première moitié de leurs tableaux d'avancement, n'auraient pas, trois fois de suite, été considérés aptes à être promus. Ces bases devront se traduire en projets de loi, que

l'Etat-Major central a été chargé de préparer. S'il y avait, en Espagne, un homme capable de réaliser ce que nous venons d'esquisser, il est évident que les amis de notre armée sentiraient | l'espérance renaître dans leur cœur Réduire le nombre excessif d'officiers, résultant de nos guerres civiles et coloniales, dans lesquelles nous nous sommes lancés avec des organisations toutes plus mauvaises les unes que les autres, et créer des officiers de réserve et territoriaux en nombre suffisant pour encadrer les armées de campagne sans être obligés, au dernier moment, d'avoir recours aux improvisations du passé, ce serait un vrai bienfait. D'autant plus que, d'après les indications contenues dans la brochure ministérielle, ces mesures seraient accompagnées de procédés de sélection, par lesquels on tendrait à épurer la qualité en même temps qu'on réduirait la quantité.

Mais, hélas! tous ces beaux projets ne sont réalisables qu'aux conditions suivantes: diminution de la limite d'âge pour le service actif et élimination hors des bureaux et de tous les services sédentaires du personnel jeune qui, aujourd'hui, grâce au favoritisme, passe sa vie à Madrid, à l'instar d'honnêtes fonctionnaires civils, tandis que ceux de leurs camarades, à qui fait défaut un bon parrain, se morfondent en province sans avoir jamais goûté les délices des ronds-de-cuir. L'énonciation seule de ces deux conditions, sans parler d'autres..., exigée par le nouvel état de choses, suffirait à déchaîner, de la part de ceux qui se considéreraient lésés, une clameur de protestations qu'un homme de tempérament et d'une volonté de fer pourrait seul réduire au silence.

Le général Aznar n'ignore pas plus que tous ceux qui, en Espagne, se préoccupent de notre état militaire, qu'à la base de toute réforme se trouve, condition sine qua non, l'institution du service obligatoire et personnel. Or, non seulement il a préparé un projet qui, au fond, est la négation de ce principe, mais il l'a, devant le Sénat, défendu avec tant de tiédeur, qu'on serait en droit de se demander si ses convictions sur le point essentiel d'une constitution solide de l'armée ont des racines bien profondes ou s'il manque de confiance en la capacité de la nation espagnole à s'adapter à un système que pourtant tous ou à peu près tous les états importants pratiquent depuis longtemps. Ce manque de foi dans les institutions à créer autant que dans celles qui existent, paraît être le trait caractéristique de notre ministre de la guerre.

Quant à la façon dont on a, au Sénat, discuté le projet portant adoption du service obligatoire, elle a montré que personne, ni le général Aznar, ni les membres de la commission parlementaire chargés de soutenir le projet, n'étaient préparés à en parler en connaissance de cause. Et que dirai-je des opinions exprimées par les quelques sénateurs qui se sont donné la peine de prendre part au débat? Tous ont péché par la connaissance très superficielle du sujet, la défense d'intérêts particuliers, la petitesse des conceptions. Nul

souci des besoins de l'époque et, comme conséquence, un parti pris indéniable de faire échouer le projet, non parce que mauvais dans sa forme, mais parce qu'il ne plaisait pas à Messieurs nos sénateurs, dignes mandataires de la haute bourgeoise espagnole, toute imprégnée de l'égoïsme le plus étroit.

Les généraux qui siègent au Sénat n'ont pas su exercer une influence décisive sur leurs collègues; ils n'ont pas su trouver les accents du technicien convaincu, lesquels, accompagnés de bons arguments, peuvent avoir raison des préjugés les plus ancrés dans l'âme des profanes. Et, non seulement ces généraux n'ont pas conquis leur auditoire, mais ils ont contribué à embrouiller la discussion, en s'arrêtant à des points de détail et d'amour propre et en fortifiant l'équivoque créée chez nous et qui établit une distinction entre le service obligatoire et l'instruction militaire obligatoire. Un maréchal de camp a été encore plus loin : il a confondu ce service avec l'instruction militaire préparatoire et, comme bouquet de ses élucubrations bizarres, il a présenté un amendement en vertu duquel la loi n'entrerait en vigueur que deux ans après sa promulgation, c'est-à-dire aux calendes grecques. Vous serez encore plus complètement édifiés lorsque j'ajouterai qu'un des sénateurs qui ont mis le plus de zèle à combattre le projet est l'évêque du diocèse de Jacat, prélat parfaitement orthodoxe en matières canoniques, mais à coup sûr suspect à d'autres points de vue, à en juger par les hérésies que ses lèvres ont prononcées lorsqu'il voulut remplir le devoir peu patriotique de faire exempter du service militaire tous les citoyens espagnols portant robe écclésiastique, les plus modestes frères servants y compris. Les sénateurs cléricaux ont été les plus bruyants dans leur opposition; quant aux autres, un petit nombre s'est livré au jeu de l'obstruction en déposant de nombreux amendements, et le reste, c'est-à-dire la masse, se sont cantonnés dans une indifférence ne laissant aucun doute sur leurs sentiments d'hostilité.

Aussi, rien de surprenant si les vacances de fin d'année sont survenues sans que la discussion du projet eût progressé. Puis est venu l'interrègne parlementaire, qui a duré jusqu'au 6 mars; et, lorsque l'ordre du jour du Sénat a permis de reprendre les débats, on a pu constater que l'indifférence de la masse n'avait fait que s'accroître, que les adversaires du service obligatoire étaient encore plus osés dans leurs prétentions égoïstes et plus décidés à se servir d'arguments captieux; que les sénateurs militaires n'avaient pas encore la voix assez forte et le style assez vigoureux; que les membres de la Commission n'avaient pas profité de leur repos pour se renseigner, et enfin que le ministre de la guerre était de plus en plus terne, de plus en plus incolore, de plus en plus résolu à ne pas sortir de son calme, quelque absurdes que fussent les questions qu'on lui posait, les nonsens qu'il entendait. Les débats traînaient encore à fin mars sans qu'on pût

en prévoir la fin, lorsque M. Canalejas, le président du Conseil, qui avait mis en première ligne, dans son programme gouvernemental, le service militaire obligatoire, jugeant indispensable son interventien personnelle, s'en vint au Sénat et, mettant en mouvement tous les ressorts dont dispose le maître d'une majorité parlementaire, réussit en peu de jours à faire approuver la loi, moyennant quelques dispositions nouvelles qui n'en modifient pas les grandes lignes.

D'aucuns auraient préféré voir franchement repoussé un projet qui, au cas où il serait appliqué, avec son système de soldats de diverses catégories, de privilèges à prix d'argent et au service des prétentions écclésiastiques, et tous ses autres défauts, ne servirait qu'à discréditer le principe de l'universalité du service militaire. En repoussant le projet du général Aznar, on aurait eu l'espoir de voir prochainement soumis à la sanction des Chambres un autre projet meilleur tandis que l'existence de la loi votée par le Sénat, étant donnée sa gestation, son essence, et considérant l'article en vertu duquel elle ne sera appliquée que le jour où nous aurons les casernes suffisantes pour loger de nombreux contingents, est une existence qui ressemble beaucoup à une mort, avec cette aggravation qu'il s'agit d'une mort définitive, sans que de longtemps on ose espérer une résurrection. Il est vrai que personne ne sait le sort qui attend la loi à la Chambre; mais il est à craindre que l'indifférence de la masse du pays et de l'armée, sans laquelle les choses auraient pris une autre tournure au Sénat, que cette force d'inertie et cette insouciance à l'égard d'intérêts de la plus haute importance, ne rende même inutile l'ajournement de la réforme à des temps plus heureux.

Du reste, la nécessité sociale et technique de celle-ci n'est malheureusement pas admise par l'unanimité de notre corps d'officlers. Nombre d'entre eux ne parviennent pas à se rendre compte que, même au point de vue de leur intérêt particulier, ils ont besoin de composer l'armée de citoyens de toutes les classes sociales. Alors, quand les officiers seront mieux connus de la nation, ses mandataires se montreront plus généreux à l'égard d'hommes qui, dans les circonstances actuelles, ne sauraient être appréciés à leur juste valeur. Nos officiers se plaignent souvent de l'ignorance des civils en matière militaire. En serait-il ainsi si ces mêmes civils pouvaient s'instruire des choses de l'armée? Il y a là une évidente contradiction qui échappe au jugement de nombre d'officiers; de même que beaucoup d'entre eux n'arrivent pas à comprendre que là où les soldats manquent, l'instruction professionnelle sera toujours imparfaite et l'organisation insuffisante. L'armée n'aura de belles et nombreuses casernes, des champs de tir en grand nombre, du matériel en abondance et une loi de cadres excellente que lorsque la vie du citoyen comportera son temps de service militaire. Telle devrait être la conviction des avisés, chez lesquels l'opinion contraire ne saurait

avoir de prise; seuls ceux qui s'inclinent devant la loi de la paresse ou qui craignent, avec tout changement, la perte de quelque sinécure, peuvent soutenir un avis contraire.

Pour terminer ma chronique, il ne me reste qu'à vous signaler la nomination du roi d'Italie au commandement honoraire du régiment d'infanterie de Savoie, n° 6; la création à Murcia, Algeciras et Puerto de Santa Maria de trois dépôts réservés à instruire les recrues destinés respectivement aux régiments de San-Fernando, de Cerinola y de Mellila qui font partie de l'armée d'Afrique; enfin la réorganisation de la commission d'expériences de l'artillerie, laquelle sera composée dorénavant de trois sections chargées respectivement des expériences et essais de tir, de l'étude du matériel réglementaire et des changements que l'on pourrait y apporter, du contrôle desproduits des usines de l'artillerie et des informations à l'étranger.

J'allais oublier de vous faire savoir que les Chambres viennent de voter une loi en vertu de laquelle les lieutenants-élèves du génie et de l'artillerie qui n'auraient pas fini leurs études dans leurs Académies respectives, pourront être portés, sur leur demande, au cadre de réserve de leurs armes. Jusqu'à présent, ils avaient dû quitter l'armée.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

A propos d'un rapport sensationnel du ministre de la Guerre: l'Hobsonisation des Etats-Unis. — Les points faibles et les remèdes proposés. — Les desiderata de l'artillerie. — L'épuration des cadres. — Nécrologie: Le général Merritt.

M. Hobson, ancien officier de marine, aujourd'hui homme politique, est considéré à Washington comme le leader du militarisme parlementaire. Qu'il ait des raisons pour s'occuper de l'armée, on le comprend. Il est un des héros de la guerre hispano-américaine; nos lecteurs se souviennent peut-être que c'est lui qui, avec quelques matelots, se dévoua pour faire échouer un bateau dans le goulet du port de Santiago, afin d'embouteiller l'amiral Cervera. C'est là une action d'éclat qu'on peut mettre sur le même pied que la brillante initiative du lieutenant russe Dubos off, en 1877, dans la campagne contre les Turcs. Toutefois, il n'y a pas là une justification suffisante pour faire de ce jeune subalterne une autorité comparable à celle de l'amiral Mahan. Il a fini, comme on dit dans la chanson, par croire que c'était arrivé. Et il s'est fait une spécialité de présenter chroniquement au Congrès et à la presse des épouvantails variés.

Si l'on va au fond des choses, il n'est peut-être pas mauvais, après tout

pour les Etats-Unis, d'avoir de ces Jérémies militaires. Le pays n'a que tropde tendances à se désintéresser de la défense nationale et à dormir sur les lauriers passablement démodés des victoires de la Guerre Civile. Cependant, l'abus des prédictions pessimistes a fini par exciter l'incrédulité; et c'est ce qui explique le joli mot du congressman Tawney pour caractériser le dernier rapport du ministre de la Guerre : « une Hobsonisation ».

Le Secretary of War Dickinson, en effet, a causé une violente surprise à la nation entière en soumettant au Congrès un dossier marqué «Confidentiel», et exposant sans ambages et sous les couleurs les plus sombres la situation militaire des Etats-Unis. Pour plus de simplicité, nous analyserons méthodiquement les divers points de ce rapport¹.

 1° Armée régulière. — a) Effectifs insuffisants. — b) Proportions défectueuses des différentes armes et de l'état-major. — c) Insuffisance des réserves de guerre en canons et munitions. — d) Concentration rapide rendue impossible par l'extrême dissémination des garnisons sur un énorme territoire. — e) Retards apportés à la mobilisation par l'absence, dès letemps de paix, des formations en brigades et divisions.

 2° Milice. — a) Effectifs insuffisants. — b) Insuffisante proportion d'artillerie de campagne, cavalerie, génie, services auxiliaires. — c) Absence ou insuffisance des formations en brigades et divisions. — d) Manque de réserves de guerre qui puissent permettre de passer facilement du pied de paix au pied de guerre. — e) Dissémination rendant toute concentration rapide absolument impossible. — f) Insuffisance du personnel. — g) Présence dans les rangs d'un nombre cousidérable d'hommes sur qui, par suite d'inaptitude physique, de leurs occupations, ou de leur situation de famille, on ne saurait compter en temps de guerre, tout au moins en cas d'hostilités d'une certaine durée.

3º Considérations générales. — Sur un effectif total de 90.790 officiers et soldats de l'armée régulière, il ne reste que 64,000 combattants américains, si l'on réduit le régiment natif de Porto Rico, les éclaireurs indiens et filipinois, le service du recrutement, les recrues non exercées, la moyenne des indisponibles, etc.²

Le dernier recensement de la milice donne 119,660 officiers et soldats. De là, il faut déduire au moins 25 $^{\circ}/_{\circ}$ de déchets. Il reste donc à peu près-86,200 combattants³.

¹ Le Congrès refusa d'examiner le rapport, par la raison qu'il ne peut recevoirde communication confidentielle.

² 47,000 environ formant 15 rég ments de cavaler e, 6 d'artillerie de campagne, 30 d'infanterie, 3 bataillons du génie, 4 compagnies de signaleurs, et 17,000 formant 170 batteries de côte.

^{3 82 000} formant 69 escadrons, 48 batteries de campagne, 141 régiments d'infanterie, 9 bataillons et 8 compagnies séparées; et 4200 constituant 88 compagnies d'artillerie de côte.

Dans l'opinion de M. Dickinson, les côtes offrent de nombreux points vulnérables, tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique. Une des grandes puissances européennes pourrait, dit-il, en une quinzaine de jours, amener 100,000 hommes sur nos côtes; et cette première expédition, dans un délai de 20 à 40 jours, pourraît être suivie d'une autre de même force. Il en résulte que rien que pour parer à une invasion des côtes de l'Atlantique ou du Golfe du Mexique, il faudrait une armée de 450 000 hommes. C'est également là l'effectif qui serait nécessaire pour garantir les côtes du Pacifique contre une invasion japonaise. Cette armée devrait consister en une portion active et en une première réserve composée d'officiers et de soldats exercés, tenus de rejoindre sans délai à la mobilisation. Comme le déchet, parmi de telles troupes, serait considérable, il conviendrait d'élever l'effectif à 600,000 hommes.

Ce que dit le ministre est malheureusement vrai, quoique les optimistes allèguent qu'il n'y a là qu'une manœuvre sensationnelle, destinée à obtenir des crédits du Congrès. Le président Taft et son entourage ont déclaré semi-officiellement ne pas être entièrement d'accord avec le War Departement. Toutefois, chacun admet l'absolue nécessité de perfectionner la milice et d'augmenter les approvisionnements de guerre.

La vraie note a été fournie par le Président lui-même. Le chef de l'Etat est trop éclairé, trop au courant des choses militaires pour ne pas savoir que le pays, avec son système défensif actuel, est absolument incapable de résister à une attaque comme celle décrite par le ministre. Mais il affirme avec raison que la nation ne consentira jamais à maintenir une armée permanente telle que la rêve M. Dickinson. Et il ajoute: « Si, sans cette armée, notre situation nous réduit à l'impuissance, eh bien, qu'il en soit ainsi. » Tous ceux, dit-il encore, qui connaissent le tempérament américain, savent qu'il ne peut en être autrement.

La presse modérée, genre Evening Post, est nettement hostile aux projets du ministre. Elle fait ressortir que « les militaires sont insatiables » et cite le mot de lord Salisbury qui, écrivant à Cromer au sujet des affaires d'Egypte, disait : S'il fallait écouter nos conseillers militaires, nous devrions mettre immédiatement une garnison dans la planète Mars ». Un périodique rappelle qu'il y a une vingtaine d'année, la Commission présidée par M. Endicott assura les législateurs qu'un crédit de 50 millions de dollars pour les canons de côte et les munitions suffirait entièrement pour nous mettre à l'abri d'un coup de main : or, cette somme a été, depuis, dépassée de beaucoup, et les côtes sont déclarées à la merci de la première puissance venue. D'autres montrent que, dès 1885, un congressman éminent et réputé très versé dans les choses militaires, M. Tilden, avait, dans une lettre restée fameuse adressée au ministre Carlisle, demandé l'affectation d'urgence de 100 millions de dollars à la défense de certains ports; on admet aujourd'hui

si l'on avait suivi ce conseil, toute cette somme aurait été dépensée en pure perte

A tout cela, il serait facile de répondre que la situation mondiale des des Etats-Unis n'est plus celle d'alors, — il s'en faut. L'impérialisme a fait son apparition, et la politique d'effacement a fait place à une attitude qui ne peut se maintenir que par une puissante marine et une solide armée. La marine est créée. Mais l'armée n'est guère qu'un trompe l'œil. Malheureusement, il faut admettre, avec M. J. A. T. Hall — président, pendant de longues années, de la Commission de l'armée à la Chambre,—que cette armée ne sera jamais entièrement prète à la guerre. Non seulement le peuple des Etats-Unis, nous le répétons, est absolument hostile à l'idée d'une forte armée permanente, mais le recrutement de celle-ci se heurterait à d'insurmontables dificultés. Au taux où sont les gages et salaires, dans ce pays, on a déjà bien du mal à obtenir, sur le pied de paix actuel, assez de recrues pour remplir les vides, et l'on n'y arriverait même pas sans les mauvaises années, celles où le travail manque. On ne parviendrait à maintenir sous les drapeaux deux ou trois cents mille hommes, qu'avec des sacrifices pécuniaires absolument hors de question. Il faudrait donc recourir à la conscription — une mesure, pour le moment, inapplicable ici.

Quant à l'établissement d'une réserve, elle ne paraît guère possible, car on ne voit pas trop comment l'autorité militaire pourrait rester en contact avec les réservistes, dans un pays où les gens se déplacent constamment.

Le chef de l'état-major de l'armée, général Leonard Wood, propose de réduire le service à deux ans, en interdisant le rengagement des simples soldats. Ceci aurait l'avantage de faire passer plus d'hommes dans l'armée active; et l'on suppose que ces gens-là rejoindraient en cas de guerre. Mais rejoindraient-ils?

Au Congrès — nous le constatons avec plaisir — on ne semble pas se faire d'illusion sur la valeur de l'ensemble de la garde nationale, avec ses 28 exercices et ses dix jours au camp par an. Peu à peu le haut commandement a reconnu que, dans l'état de choses actuel, le seul moyen vraiment pratique d'augmenter l'efficacité de cette branche du service est de détacher constamment des officiers et des sous-officiers de l'active auprès des diverses unités de milices. Pour éviter de distraire trop d'officiers de leurs occupations ordinaires, on a eu recours à des retraités. Mais il n'a pas fallu longtemps pour s'apercevoir que ces derniers n'avaient guère qu'une occupation: celle de toucher leur solde; comme instructeur de la garde nationale, leur zèle se maintenait bien au-dessous de la moyenne. Il est urgent de remplacer ces gens sans enthousiasme par des officiers en activité; et, de ce chef seul, une augmentation de 325 s'impose.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire ressortir dans ces colonnes la déplo-

rable situation faite aux corps réguliers par le détachement d'officiers de tout grade dans une foule de positions diverses. Presque un quart de ceux-ci sont dans les différentes écoles militaires, soit comme élèves, soit comme professeurs. Beaucoup sont affectés au service du recrutement, et d'autres sont instructeurs de tactique dans les académies militaires privées. Le général Wood avait demandé une augmentation de 600 à 700 officiers. Un bill voté par le Sénat en juin 1910 abaisse ce chiffre à 400; il est actuellement devant la Chambre. Mais, le 30 janvier dernier, le Sénat a voté un nouveau bill, élevant le nombre à 612. Il est probable qu'une entente va intervenir entre la Commission sénatoriale et celle de la Chambre, et que les deux bills seront fondus en un seul, avec l'addition du plus haut chiffre d'additional officers. Il est à noter aussi que la nouvelle législation permettrait d'utiliser les retraités auprès des Conseils de guerre, ou comme attachés militaires et officiers de recrutement. Ils semblent, du reste, particulièrement aptes à ces dernières fonctions, pour lesquelles, sauf en des cas très exceptionnels, une grande activité physique n'est pas nécessaire. Le bill réduit aussi dans de notables proportions le nombre des officiers réguliers des corps. Par exemple, il n'y aurait plus, au maximum, qu'un officier par état ou territoire détaché comme instructeur dans les académies militaires privées.

La question de l'insuffisance numérique de l'artillerie est de nouveau sur le tapis. Et cela se conçoit après l'alerte produite par le ministre de la Guerre. L'artillerie de campagne régulière, surtout, devrait être doublée. La Commission de l'armée de la Chambre paraît reconnaître la nécessité et l'urgence de cette mesure. En ce qui concerne la milice, le mal est bien plus profond encore. La proportion de canons y est à peine de 1 1/2 par mille fusils : on est loin des 7 de l'Allemagne!

Parmi toutes les réformes qui s'imposent, nulle n'est plus urgente que l'élimination d'officiers hors d'état de rendre des services. La loi militaire, telle qu'elle avait été interprétée jusqu'ici, — c'est-à-dire dans un esprit extrêmement indulgent — ne permettait la retraite d'office que pour cause d'incapacité physique, ou, très rarement, pour cause de « mauvaises habitudes » entraînant cette incapacité. Le ministre de la Guerre vient d'obtenir de son collègue de la Justice une interprétation des statuts militaires en vertu de laquelle « l'incapacité mentale » peut englober d'autre chose que l'insanité pure et simple. En conséquence, M. Dickinson a envoyé aux divers commandants de division une circulaire leur enjoignant de faire connaître les noms d'officiers de tout grade qui ne seraient pas à hauteur de leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit. C'est là une mesure qui fera grincer des dents, mais qui est accueillie avec un véritable soulagement par l'ensemble de l'armée. Nos

cadres-officiers sont encombrés de non-valeurs. Des épreuves physiques peuvent permettre d'éliminer une certaine catégorie de « bois morts » — comme on dit ici; — les examens techniques nous débarrassent d'une autre catégorie — quelquefois.... Cependant, un officier peut être bon sportsman, avoir acquis assez de connaissances théoriques pour passer les examens à la limite, et ne faire, somme toute, qu'un piètre serviteur. Ces gens-là, après avoir fait de mauvais chefs de section, des capitaines sans énergie ni amour du métier, des majors paresseux, arrivent par la force des choses au commandement d'un régiment. C'est là que leur influence devient néfaste et véritablement dangereuse, quoique, étant donné la lenteur de l'avancement, un capitaine incapable puisse aussi faire bien du mal dans sa sphère d'action! La nouvelle interprétation des Statuts permettra, si les divers généraux y prêtent leur concours, d'épurer les cadres et de faire de la place pour les officiers vraiment méritants.

Nous regrettons d'avoir à enregistrer le décès du général de division Wesley Merritt, l'un des plus brillants cavaliers de la guerre de Sécession. Dans l'armée de l'Union, il fut le digne émule de Shéridan et de Custer, quoique moins fameux que le premier et moins pittoresque d'allure que le second. Merritt sortait de West Point; il n'avait que 26 ans lorsqu'on le plaça comme général à titre provisoire à la tête d'une division de cavalerie de volontaires. C'est en cette qualité qu'il se distingua à Cedar Creek, où, sans aucun soutien d'infanterie, il garda une position des plus importantes en face de forces très supérieures. A la suite de plusieurs actions d'éclat, il obtint successivement, dans l'armée régulière, le brevet, ou titre honorifique, de général de brigade et de division, et le grade effectif de major. Plusieurs fois, entre 1865 et 1880, il eut à diriger des expéditions contre les Indiens et à accomplir des raids qui, au point de vue de la célérité et du ménagement des hommes et des chevaux, resteront des modèles du genre. On cite particulièrement ses opérations de septembre 1879, en Colorado, au cours desquelles il marcha, presque sans arrêt, pendant quatre jours et quatre nuits, et atteignit son but sans laisser en arrière un cavalier ou un cheval. C'était également lui qui commandait les troupes de terre à l'attaque de Manille, en juillet et août 1898.

Le général Merritt était, physiquement, un fort beau type de soldat. Aussi courtois et aimable qu'endurant et brave, il était universellement aimé dans l'armée comme dans la population civile.

Je rouvre cette lettre pour y ajouter quelques mots sur la mobilisation partielle de l'armée régulière des Etats-Unis, à la frontière mexicaine, opération dont la presse quotidienne a déjà indiqué les grandes lignes. L'ordre de mobilisation du 7 mars a été un coup de foudre; et, bien qu'il n'ait mis en jeu qu'une vingtaine de mille hommes, il a été fertile en enseignements. Tout d'abord, il a permis de constater la justesse des plaintes contenues dans le dernier rapport du ministre de la Guerre, concernant les dangers de la dissémination actuelle des corps. On a dit avec raison que dans certaines régions de l'Union, il faudrait quinze jours pour réunir 12 000 hommes. Ensuite, il a été relevé de la part de quelques voies ferrées — sinon de toutes, — une sorte de mauvaise volonté à fournir les moyens de transport. Le gouvernement, dans différents cas, a dû menacer les compagnies de faire retomber personnellement sur leurs directeurs la responsabilité des délais. Puis est intervenue l'éternelle question de jalousie entre les lignes qui avaient vraiment quelque chose à gagner à la concentration. Le South Pacific, par exemple, qui se disait lésé au profit des lignes de Gould, a fait des difficultés pour laisser l'autorité militaire se servir de diverses voies ferrées situées près du camp, à San Antonio.

D'autre part, l'effectif du pied de paix des différents corps est si bas que dans la plupart des régiments, les compagnies ne comptent que 60 hommes environ. Il a été nécessaire de combler les vides en expédiant au Texas une foule de recrues tirées des dépôts de recrutement. Ces hommes, nullement préparés à la vie des camps sont un encombrement, plutôt qu'une aide. En outre, il y a des chances pour qu'ils soient une proie facile pour les maladies. Pour ne citer qu'un cas, un régiment de cavalerie, parti avec 750 hommes, a reçu 490 recrues, une fois arrivé au camp.

En revanche, il saute aux yeux que, sous beaucoup de rapports, les progrès réalisés depuis la guerre hispano-américaine ont été considérables. Contrairement à ce qui eut lieu en 1898 à Tampa ou dans les camps d'Alabama et Georgia, les approvisionnements sont abondants. Le service sanitaire fonctionne dès le début avec régularité. Chaque régiment a un hôpital régimentaire de 12 lits; à chaque brigade de trois régiments est attaché un Field Hospital de 108 lits; et à la division, deux hôpitaux d'évacuation de 324 lits chacun.

Il n'y avait, sur la frontière du Mexique, avant la mobilisation, que le 3e de cavalerie, occupé à patrouiller le Rio Grande; un demi-régiment d'artillerie (3e), à San Antonio (Texas); et les 22e et 23e régiments d'infanterie dans diverses garnisons du Texas. En Californie étaient le 8e et le 30e de ligne, quelques escadrons du 1er de cavalerie, et deux batteries du 5e d'artillerie. On ne peut pas faire entrer en ligne de compte les troupes de Californie en partance pour les Philippines. Le ministre a donc été obligé de tirer des troupes d'un peu partout afin de former la division Carter à San Antonio. Pour abréger, donnons ici la composition de cette division:

1re brigade (général Mans): 11e, 15e, 18e de ligne;

2e brigade (général Smith): 13e, 22e, 23e de ligne;

3e brigade (général Hoyt): 10e, 17e, 28e de ligne;

Artillerie divisionnaire : 3e régiment (6 batteries à 4 pièces) ;

Cavalerie divisionnaire: 3e régiment à 12 escadrons;

3e bataillon du génie (avec équipage de ponts);

Compagnies A et D du Signal Corps;

4 compagnies d'infirmiers;

4 hôpitaux de campagne;

Troupes de complément : 4° régiment d'artillerie de montagne (6 batteries); 9° et 11° de cavalerie (brigade indépendante).

Les autres corps mobilisés sont : une brigade de 2 régiments de marche d'infanterie de marine, concentrée à Guantanamo (Cuba), et provenant de la flotte et de garnisons des côtes de l'Atlantique. Ensuite, une brigade de 3 régiments de marche composée de 36 compagnies d'artillerie à pied venant de New-York, etc. Cette dernière ibrigade est à Galveston, en Texas. Le total de toutes ces troupes monte à peu près à 20 000 hommes.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les débuts de M. Maurice Berteaux au ministère de la guerre.— Son habileté.—
La crise de l'avancement et le remède qu'il compte y apporter.— Questions de personnes. — Les sous-officiers et l'uniforme. — Le raid hippique des officiers de réserve et celui des régiments de cavalerie. — Les Etudes sur la guerre, du lieutenant-colonel Montaigne. — Les « Observations » des généraux Michel et Maunoury sur les manœuvres d'automne de 1910. — L'instruction de l'armée française jugée par des membres du Conseil supérieur de guerre. — Eloges ou critiques. — Fautes graves commises en Picardie. — L'artillerie et le général Percin. — La valeur technique et la valeur tactique de celle-là jugées par celui-ci. — L'avenir de l'arme. — Une réhabilitation.

Il n'y pas à le nier: l'armée accueille avec un plaisir manifeste le retour de M. Maurice Berteaux au ministère de la guerre. Il plait par sa rondeur, par son entrain, par sa bonhomie, par son esprit de décision. Il se déclare plus royaliste que le roi, et, s'il étouffe les gens, c'est sous des fleurs, et avec tant de bonne grâce qu'on ne saurait lui en vouloir: même on est forcé de lui en être reconnaissant.

On en a cité, à titre d'exemple, ce qu'il a dit au sujet des caserniers du génie.

Ces employés militaires, — qui ne sont ni très employés (on n'exige d'eux que cinq heures de travail par jour), ni très militaires (ils sont électeurs: peut-être même sont-ils, dans l'armée, les seuls qui aient le droit de voter), — ces surveillants des bâtiments de l'Etat réclament, (comme tout le

monde, d'ailleurs), un supplément de salaire. Ils le réclamaient déjà l'an dernier, et, à l'occasion du vote du budget de la guerre, le sous-secrétaire d'Etat du général Brun s'est borné à déclarer que la question était à l'étude. L'administration militaire, a-t-il ajouté, cherche le moyen de donner satisfaction aux intéressés. C'était froid, cette réponse. C'était sec, comme le pain que ces pauvres diables se plaignent de manger.

La question est revenue sur le tapis, cette année, aucune suite n'ayant été donnée aux vœux des caserniers. Et le ministre s'est de nouveau prononcé pour l'ajournement. Mais il l'a fait d'un tout autre ton et en produisant des arguments tout différents. Avec lui, il ne s'agit plus de chercher le moyen de donner satisfaction aux intéressés. Ce moyen, son administration l'a trouvé. Il ne s'agit que de changer l'échelle des traitements, à la faire aller de 840 à 1440, alors qu'elle allait de 700 à 800 francs. Malheureusement, ces propositions entraînaient une dépense supplémentaire d'environ 90 000 fr. par an, et le ministre des finances s'est opposé à leur adoption.

Ainsi, M. Berteaux a fait tout son possible. Il a même voulu trop bien faire. Et c'est parce qu'il a demandé trop qu'il n'a rien obtenu, tandis que, si le général Brun n'a rien obtenu, c'est pour n'avoir rien demandé du tout, ou pour avoir demandé trop mollement.

Le procédé, on le voit, est assez simple. Reste pourtant encore à savoir le mettre en œuvre.

Le nouveau ministre montre, dans ces occasions, beaucoup de désinvolture et de dextérité. Il a mené avec maestria la discussion sur le budget de la guerre, s'exprimant avec beaucoup de décision, mais évitant de trop s'engager.

Il a pourtant promis d'apporter la solution de la crise de l'avancement. Cette solution consiste à remplacer un petit nombre de sous-lieutenants par des adjudants. Et il est vrai que la substitution de sous-officiers à des officiers apportera le résultat cherché. Mais c'est à la condition, pourtant, qu'elle sera faite sur la totalité des sous-lieutenants et non sur une faible proportion. Et voilà comme, donnant satisfaction aux idées de progrès, on reste très conservateur.

De même, l'autorisation est accordée aux sous-officiers de s'habiller « en civils » ou « en civil ». Mais ils sont avertis que c'est là un simple essai, et que si des protestations se font entendre, l'autorisation sera retirée. Or, il est fort probable que des protestations se feront entendre. Et alors le ministre sera en droit de dire : « Vous le voyez! S'il n'avait dépendu que de moi!... Mais vous avez à votre tête des généraux ennemis du changement, routiniers, peu soucieux de vous être agréables! » Et voilà comme on fait les bonnes armées. Voilà comme on réalise l'union des militaires professionnels.

Avec une égale adresse, M. Berteaux a résolu les questions de personnes.

Il a écarté, en les comblant d'honneur, ceux de ses conseillers qui pouvaient être gênants ou compromettants. Il les a envoyés assez loin de Paris pour ne pas souffrir de leur présence, assez près pour qu'ils ne puissent clamer qu'ils sont en disgrâce.

Les premières mesures qu'il a prises, la constitution de son cabinet, la très importante promotion qu'il a faite en mars (et qu'il a même faite beaucoup plus nombreuse que de coutume, beaucoup plus nombreuse qu'on ne pensait qu'elle ne serait, mais pour laquelle — contrairement encore à la coutume, contrairement à l'attente générale! — il a suivi scrupuleusement l'ordre du tableau d'avancement), la discussion du budget de la guerre qu'il a entamée au pied levé et qu'il a menée tambour battant, tout cela a occupé le mois de mars. Et, sans doute, il y a eu des actes dans tout cela, — les choix des personnes sont des actes, — mais il y a surtout des paroles, beaucoup de paroles! des promesses, beaucoup de promesses!

Comme actes, à proprement parler, un seul : l'autorisation octroyée aux sous-officiers rengagés de revêtir des effets civils en dehors du service. C'est, proprement, l'abomination de la désolation. Beaucoup d'officiers, qui avaient pour eux-mêmes sollicité cette faveur, ont trouvé mauvais qu'on l'accordât à leurs subordonnés : sic vos, non vobis!

Il y aurait beaucoup à dire pour. Il y aurait davantage à dire contre. J'ai de nombreuses raisons pour ne pas engager le débat aujourd'hui.

Je veux seulement faire remarquer que cette mesure — j'ai dit ce qu'il y avait eu d'adresse à n'y voir qu'une simple expérience — a encore ceci de très remarquable qu'elle ne coûte rien au budget et qu'elle est même avantageuse pour l'Etat, puisque les sous-officiers qui se paieront des vêtements civils économiseront la tenue qui leur est donnée à titre gratuit. (C'est, d'ailleurs, pour cette raison que beaucoup d'officiers encourageaient, en dépit des règlements, le port d'effets de fantaisie.) Et les intéressés sont extrêmement flattés, il ne faut pas le dissimuler, d'avoir été l'objet d'une attention aussi spontanée. Qu'ils aient le moyen ou non d'en profiter, ils ne peuvent faire autrement que d'être reconnaissants au ministre de ce que sa première pensée a été!pour eux, de ce que son premier geste a été pour les mettre avec les officiers sur le pied d'une complète égalité. Cette largesse, dont nous n'avons pas à envisager les conséquences lointaines, a pour effet immédiat de rasséréner un ciel chargé de nuages. Elle inspire de l'espoir. Et tout le monde est content.

Tout le monde, excepté ceux qui ne le sont pas! J'entends: ceux qui savent que les jours se suivent et ne se ressemblent pas, et qui, voyant le ciel rasséréné, songent aux nuages qui reviendront. Mais il y a partout des esprits grincheux qui ne savent pas jouir du présent parce que l'avenir les inquiète.

Quelques officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont pris part à un grand raid hippique organisé par le journal Le Matin. Cette épreuve a mis en évidence les qualités des concurrents qui y ont pris part. Ajouterai-je qu'elle n'a pas mis en évidence les qualités de ceux qui n'y ont pas pris part? Je veux dire qu'elle fait honneur, grand honneur, à l'endurance de certaines individualités, à leur entraînement, à leur valeur équestre, mais qu'elle ne prouve rien pour l'ensemble de la corporation. Il est important que notre armée ait d'excellents cavaliers à mettre à la tête de ses formations de seconde ligne : mais n'importe-t-il pas aussi que, parmi les chefs de ces formations, peu soient médiocres, et qu'aucun ne soit mauvais? Or, nous ignorons ce qui en est. Et nous serions tentés, ce me semble, de trouver que la proportion des concurrents inscrits est bien faible par rapport à l'effectif total des officiers de réserve ou de territoriale appartenant à des armes montées. Mais ce que prouve cette faible proportion, c'est plutôt que le nombre n'est pas considérable, de ceux qui possèdent un cheval ou peuvent se procurer une monture.

Le commandant Dollfus, que connaissent très bien les lecteurs de cette Revue, a pris une part importante à cette intéressante entreprise. C'est lui qui a eu, en particulier, l'honneur de proclamer les lauréats.

A l'heure où ces lignes paraîtront, aura eu lieu une autre épreuve sportive, également organisée par *Le Matin* pour la cavalerie : des équipes prises dans 27 régiments de l'armée vont venir à Paris effectuant en trois jours un trajet de 300 kilomètres. Puissent-elles avoir un temps moins froid que celui qu'il fait au moment où j'écris!

Un livre très remarquable, à mon avis, vient d'être édité par la maison Berger-Levrault: ce sont les *Etudes sur la guerre*, du lieutenant-colonel Montaigne, breveté d'état-major. Elles dénotent un esprit libre, une intelligence curieuse, un savoir étendu. Même si on ne partage pas les idées de l'auteur — les miennes, je l'avoue vont au delà des siennes, et je me sens plus révolutionnaire que ce révolutionnaire, — on ne peut que tirer profit de l'étude de son livre. On y trouvera une foule d'aperçus ingénieux, de considérations suggestives, de précieux matériaux, que chacun pourra mettre en œuvre à sa façon.

Voici d'autres publications qui, si elles ne sont pas toutes dans le commerce, n'en méritent pas moins d'être lues attentivement par ceux qui peuvent se les procurer.

Elles sont dues à des membres du Conseil supérieur de la guerre. Et ceci déjà fait qu'elles ne sont point à négliger.

A tout seigneur, tout honneur. Le général Michel a rédigé ses observations sur les manœuvres de Picardie, ayant dirigé celles-ci aux lieu et place du généralissime Trémeau, dont il était l'héritier présomptif et de qui, en effet, il a pris la succession.

Il n'est pas niable que l'élévation du général Michel à la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre ait été vue d'un mauvais œil par ceux qu'il préside et dont beaucoup le surpassent par l'âge, par l'éclat des services rendus et par certaines qualités. J'ai eu à lui reprocher, moi-même, d'avoir mal conduit les manœuvres de 1907 et de n'avoir pas conduit du tout celles de 1910. Comme je l'ai dit, il a montré dans ces dernières un parti pris d'optimisme qui leur a enlevé toute portée. Son désir de ménager les gens apparaît nettement dans la préface de ses Observations, où il dit, en particulier, que ses observations n'ont rien de personnel.

Elles s'adressent aux faits, aux procédés employés, aux dispositions prises et aux incidents qu'elles ont provoqués. Elles ont pour but de faire réfléchir et discuter; elles sont faites pour l'instruction de tous et sans l'ombre d'une critique pour personne.

Eh bien, à l'abri de cette précaution oratoire, et après avoir très clairement exposé les causes qui vicient l'enseignement des grandes manœuvres, le général Michel entame une discussion critique souvent très serrée des opérations qui ont été exécutées en Picardie.

On ne peut contester qu'il a présenté avec précision les faits qui se sont déroulés et qu'il les a jugés avec toute la sévérité nécessaire, en nommant en toutes lettres les officiers mis en cause. Le général Maunoury a été plus circonspect. Ses observations sont souvent vagues et se réduisent parfois à l'énoncé de principes de guerre, c'est-à-dire à de simples formules. De plus, comme au Parlement anglais où on dit : «l'honorable député pour Manchester», mais où on se garderait bien de prononcer le nom du personnage en question, il parle du commandant de telle brigade ou du chef de tel parti, mais sans préciser davantage¹:

Les deux généraux, d'ailleurs, ont, à mon avis, le grand tort de ne pas reproduire les ordres dont ils parlent. lls les résument; ils les analysent. Le lecteur aimerait, pour se faire par soi-même une opinion, à avoir le texte exact sous les yeux et non d'en posséder un extrait plus ou moins tendancieux. Il serait désirable aussi que les heures de départ des ordres et renseignements fussent indiquées, ainsi que les heures d'arrivée.

Prenons, par exemple, la situation initiale au XX° corps, dont les thèmes, je m'empresse de le dire, ont été fort habilement donnés de façon à faire décrire aux troupes un cycle complet qui les a ramenées à leur point de départ. Le commandant du parti bleu reçoit, le 7 septembre, des instructions aux termes desquelles il semble qu'il aurait dû modifier immédiate-

¹ Le général Percin, lui, a imaginé de désigner les officiers par des noms d'emprunt, par ce qu'on pourrait appeler ici, assez justement, des noms « de guerre ».

ment ses cantonnements. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Est-ce parce que les dites instructions lui sont arrivées trop tard ou parce qu'il ne s'est pas cru en droit de rien faire avant le moment à partir duquel « liberté de manœuvre » lui était octroyée, c'est-à-dire avant le 8, à 4 heures du matin? Nous aimerions savoir à quoi nous en tenir.

Je vois (page 19) une critique qui me rend rêveur. Le général Maunoury reproche à un chef de parti d'avoir tenu compte de la supériorité numérique de son adversaire. Oui, dit-il, celui-ci avait plus de monde; mais ses « forces n'étaient pas concentrées ni en état d'agir toutes dès le début et avec ensemble contre lui ». Vous le savez, vous, directeur de la manœuvre. Mais rien ne l'avait appris à ce chef de parti; rien ne lui permettait de le deviner.

Mais passons...

Des deux gros volumes du général Michel et du général Maunoury, je ne veux tirer que la confirmation de ce que je dis souvent, au sujet de l'insuffisante préparation de notre armée à la guerre. L'instruction n'y est pas assez profondément donnée, assez solidement. Et les preuves nous en sont fournies en abondance. Même au XX° corps, qui est un des meilleurs que nous ayons, un des mieux entraînés, on constate de regrettables défaillances, de fâcheuses défectuosités.

Dans l'infanterie, « quelques corps ont encore eu une tendance à employer des chaînes trop denses, même quand on disposait de la place nécessaire pour ménager des intervalles. Dans deux ou trois occasions, des troupes de réserve ont employé des formations trop denses pour traverser des espaces battus ou franchir des crêtes, alors qu'elles auraient pu trouver à proximité un cheminement meilleur... On n'a pas toujours bien utilisé les éclaireurs montés. »

En ce qui concerne la cavalerie, il s'est produit à plusieurs reprises des interventions peu justifiées dans les phases du combat qui ne les comportaient pas.

D'autre part, cela incombe au moins autant au commandement qu'à la cavalerie, celle-ci a été insuffisamment employée soit aux avant-postes, soit pour la prise et la conservation du contact et pour l'exploration rapprochée pendant les préliminaires et les ruptures de combat. A plusieurs reprises, le contact a été perdu par suite d'une utilisation insuffisante de la cavalerie divisionnaire; celle-ci, d'ailleurs, a été fréquemment regroupée complètement le soir par escadron dans un cantonnement très en arrière des avant-postes ou même des avant-gardes, ainsi démunies de toute unité de cavalerie.

Passons à l'artillerie.

Il est arrivé à deux reprises que des batteries insuffisamment gardées ont eu à subir des irruptions d'infanterie ou de cavalerie; il ne faut pas oublier

que le chef d'un groupe d'artillerie doit, de lui-même, quand c'est nécessaire, réclamer la protection des troupes voisines.

Il est arrivé aussi que des avant-trains ou des caissons ont été placés dans une mauvaise direction ou médiocrement défilés.

On a fait faire à l'infanterie la besogne du génie, au génie la besogne de l'infanterie. Etc., etc.

Je sais bien que ces observations n'empêchent pas le général Maunoury de dispenser des éloges à tour de bras. Les critiques qu'il fait s'appliquent dit-il, à des cas isolés, à des erreurs individuelles, et l'ensemble n'en est pas moins très satisfaisant.

Soit!

Je ne parlerai pas des fautes commises pour la transmission des ordres et des renseignements. Cependant, je vois que, le 9 septembre, l'ordre général d'opérations de la 11° division est tombé entre les mains de l'ennemi; que, trois jours plus tard, l'exemplaire de l'ordre général destiné à la brigade de cavalerie était pris par des dragons entre les mains d'un cycliste chargé de le porter; que, quatre jours plus tard, un commandant de détachement est renseigné « par une dépêche saisie sur un cycliste ennemi. »

Je ne parlerai pas de l'extension exagérée des fronts, des mélanges d'unités, de la multiplicité des ordres et contre-ordres, des fractionnements vicieux de troupes, de la place défectueuse assignée à celles-ci pour le cantionnement, et de la place non moins défectueuse prise, dans ce cantonnement, par le chef de parti lui-même. Je ne parlerai pas davantage de la constitution de détachements auxquels on néglige d'assigner un commandant et qui en arrivent à s'en donner un, de leur propre initiative.

Toutes ces fautes, pourtant, que le général Maunoury a relevées chemin faisant ou qu'il s'est abstenu de signaler, mais que la lecture du récit des opérations met en évidence, à moins que ce ne soit l'inspection de la carte, toutes ces fautes prouvent que notre corps d'armée le mieux instruit n'est tout de même pas suffisamment instruit.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'on constate pire encore lorsqu'on assiste aux manœuvres de Picardie. Ce sont les mêmes émiettements de commandement, les mêmes dislocations d'unités, les mêmes successions d'ordres et de contre-ordres par la constitution de colonnes parallèles d'égale force, le même manque de direction d'ensemble (auquel supplée encore, heureusement, l'initiative des chefs en sous-ordre). Certaines brigades — la 8°, en particulier, — commettent fautes sur fautes. On voit de la cavalerie abandonner à maintes reprises l'exécution de sa mission pour aller manger ou dormir, ce qui lui attire cette verte semonce (verte, mais pas très claire):

Après avoir stoïquement assuré, le ventre vide, la première partie de leur

mission, hommes et chevaux vont retrouver leur convoi arrivé à Lavacquerie et se ravitaillent.

Des incidents de ce genre sont inadmissibles à tous les points de vue ; les repos et les repas font partie du système de « manœuvre combinée » (c'est-à-dire de la guerre). Beaucoup d'unités se plaignaient, à 2 heures de l'après-midi, d'avoir beaucoup « drogué » et de ne pas avoir mangé ; le repos et le repas doivent et peuvent se faire simultanément. Ce n'est pas là une des moindres difficultés de la guerre.

La phrase que j'ai soulignée semble être une paraphrase du proverbe : « Qui dort dîne ». Je pense pourtant que le général Michel a voulu dire autre chose. En tout cas, il est clair qu'il blâme l'abandon de son devoir. Le devoir est : 1° d'accomplir sa mission, dût-on mourir, 2° de s'occuper de vivre, et non *Primo vivere*, deinde philosophari.

Telle n'est pas l'opinion de la brigade en question. Car, à quelques jours de là, son chef récidive. Avisé qu'un combat est engagé à proximité, il ne comprend pas que le sentiment de la solidarité l'oblige à y prendre part.

Négligeant même de s'enquérir auprès du général commandant la 7^e brigade des besoins de ce dernier, il prit du champ et, marchant à vive allure par le nord de Fouquières et de Saint-Arnoult, il atteignait, à 8 h. 10, Colagnies-des-Fenets ayant perdu toute liaison avec son infanterie.

De l'ennemi, point de traces; la brigade se dirige alors sur Omécourt. Mais la randonnée a été longue; le général commandant la brigade estime qu'il convient de s'arrêter pour faire reposer les chevaux.

Il fait donc halte, mais sans se garder; aussi est-il criblé par les balles de mitrailleuses postées non loin de là.

Le lendemain, ce n'est plus seulement une brigade de cavalerie, mais bien deux divisions qui, après s'être abordées et s'être reconstituées, font manger hommes et chevaux, mais s'abstiennent de reprendre les opérations.

Voici enfin l'incident dans lequel la division Dubois s'est distinguée.

Le général Dubois n'avait pas de renseignements sur ce qui se passait. Aussi prit-il sur lui d'aller, de sa personne, reconnaître le terrain vers le Sud. Comment eut-il la chance d'échapper à l'ennemi qui s'y trouvait? Je l'ignore. Toujours est-il que, tout à coup (7 h. 40), des coups de canon se font entendre et qu'il reçoit des nouvelles. Il accourt aussitôt au galop, fait faire demitour à sa division, qui est restée près de dix minutes sous le canon de l'adversaire, la met à l'abri des feux et prend ses dispositions pour l'attaque.

Que de fautes! Je reproduis, en l'abrégeant, l'énumération qu'en fait le général Michel:

On ne conçoit pas comment le général Dubois soit resté jusqu'à 7 h. 40 du matin sans nouvelles de l'engagement qui s'était produit (vers 6 h.) entre la brigade Vérand et la division de cavalerie ennemie.

Il n'y avait pas eu de découverte envoyée dans la direction où l'on savait être le gros des forces ennemies.

Le rassemblement de la division Dubois n'était pas couvert à portée de canon puisque les batteries ennemies ont pu le prendre comme objectif. La surprise par le feu a été presque immédiate, et cependant la division n'a pris aucune disposition de combat.

L'absence du général de division n'est pas une excuse. Le général de brigade le plus ancien devait, sans aucun ordre, de sa propre initiative, prendre le commandement de la division et, dès les premiers coups de canon, ordonner les dispositions nécessaires.

Quelles que soient les circonstances, la situation et les intentions du chef doivent être connues de toutes les unités subordonnées.

Le commandement doit toujours être assuré. Il ne faut pas que l'absence ou la disparition du chef paralyse, même un instant, l'action d'une unité quelconque et, à plus forte raison, celle d'une unité de cavalerie.

Ces judicieuses remarques ne devraient pas trouver place ici. Si l'instruction était ce qu'il est désirable qu'elle soit, elles seraient superflues. Qu'on ait été obligé de rappeler des vérités aussi élémentaires, c'est donc que les généraux ignorent les éléments mêmes de leur métier ou que, du moins, il y ait des généraux qui les ignorent. C'est fâcheux.

* *

L'instruction de l'artillerie, elle aussi, laisse fort à désirer. Et pourtant des dispositions très heureuses avaient été prises pour la développer et l'uniformiser. Le général Percin en avait été chargé, et il a donc été, de corps d'armée en corps d'armée, porter la bonne parole ou, tout au moins, la même parole. C'était bien de nature à assurer l'unité de doctrine, — sans préjuger, d'ailleurs, si cette doctrine était bonne ou mauvaise. Question controversée. Les uns soutiennent que l'action du général Percin a été bienfaisante; d'autres la tiennent pour néfaste. Aucun ne la considère comme négligeable. En tout cas, atteint prochainement par la limite d'âge, l'inspecteur général de l'instruction du tir de l'artillerie de campagne n'a pas été maintenu en fonctions. Il est vrai qu'on ne l'a pas remplacé et que peut-être on ne le remplacera pas.

Reconnaissons-le: il a donné une impulsion utile; il a suscité des controverses intéressantes. Si l'inaction seule est coupable à la guerre, l'indifférence ne l'est pas moins en temps de paix. Or, je l'ai dit, il n'a pas été indifférent: il a secoué les apathies. En cela, déjà, et indépendamment de l'orientation qu'il a donnée à son arme, l'œuvre qu'il a accomplie est excellente. Une erreur de direction vaut mieux que pas de direction du tout. (Rappelez-vous le voyageur de Descartes perdu dans une forêt). Et encore n'est-il pas certain qu'il y ait eu erreur de direction.

Mais quels ont été les résultats des larges pouvoirs conférés à l'homme intelligent, laborieux, actif, dont on a fait temporairement le grand-maître de l'artillerie? Hélas! De son aveu même, ils ne sont pas suffisants. Cet aveu, il l'a consigné dans un substantiel rapport qui n'est malheureusement

pas dans le commerce, mais dont il faut néanmoins souhaiter que la diffusion soit considérable.

C'est un modèle de netteté, de méthode. La discussion y est sobre, mais solide, étayée par des faits précis. Je dirai qu'elle est courageuse, car le général prend la responsabilité de ses opinions avec une bien rare crânerie, sans jamais se dérober derrière des faux-fuyants.

Je voudrais avoir la place d'en faire une analyse complète. Peut-être l'occasion m'en sera-t-elle donnée plus tard. Je ne veux, en ce moment, que m'arrêter aux conclusions.

Ces conclusions, c'est que l'instruction technique est excellente, mais que l'instruction tactique laisse à désirer. «Nos commandants de batterie savent très bien tirer », affirme le général. S'ils le savent, c'est beaucoup grâce à lui, grâce à ce qu'il a fait pour fixer le mécanisme du tir. Mais peut-être la part qu'il a prise à cette détermination le rend-elle un peu partial. En tout cas, beaucoup de gens du métier ne partagent pas son optimisme. Il le reconnaît lui-même, d'ailleurs.

Certains artilleurs, dit-il, trouvent que nos commandants de batterie ne tirent pas suffisamment bien, et ils attribuent cet état de choses à ce que, aux écoles à feu, on ne fait pas assez de tir, mais trop de tactique.

Eh bien! sa thèse, à lui, est qu'on néglige trop la tactique. Et il termine ainsi son beau rapport :

Les progrès à accomplir doivent donc viser, moins l'exécution des mécanismes de tir, que leur mise en œuvre dans le combat.

Lorsque les artilleurs auront fait, dans ce sens, le petit effort que je leur demande; quand ils se seront bien persuadés que, très souvent, grâce au choix d'emplacements convenables, ils pourront appuyer d'emblée les attaques de l'infanterie, faire passer au second rang la lutte d'artillerie; quand on aura donné, enfin, à nos commandants de batterie, dont l'habileté au tir est si grande, les goniomètres, les sitomètres, les télémètres, les instruments de reconnaissance, les téléphones et les voitures légères observatoires qui leur sont indispensables, nous serons en possession d'une artillerie incomparable.

Ainsi, donc, il ne nous manque que l'indispensable! Excusez du peu! Ainsi, donc, sous l'impulsion d'un homme comme le général Percin, les artilleurs ne donnent pas le petit effort qui leur est demandé! Ainsi, donc, les besoins de l'arme n'obtiennent pas satisfaction lorsqu'ils sont centralisés et groupés en faisceau!

Que va-t-il donc se passer, maintenant que l'emploi de grand-maître disparaît, maintenant qu'on n'aperçoit personne qui soit de taille à recueillir la succession vacante, et qu'alors l'impulsion fera défaut, et qu'alors les désirs s'éparpilleront au lieu de se grouper, c'est-à-dire s'affaibliront au lieu de prendre de la force par l'union? On se rappelle la disgrâce dont a été frappé, pour s'être trop scrupuleusement pénétré de l'esprit libéral des règlements nouveaux, l'honnête homme, l'excellent officier, le bon citoyen qu'est le colonel Auger, commandant du 4° d'infanterie. Cette mesure prise ab irato par M. Clemenceau, mal informé et que le général Picquart a eu le tort de ne pas éclairer, cette mesure a soulevé dans son temps une profonde émotion, dont je me suis fait l'écho ici. C'est donc avec une non moins profonde satisfaction que je vois coup sur coup nommer général et placer au ministère comme sous-chef d'état-major de l'armée cet éminent officier. Ajouterai-je que l'ironie des choses avait voulu qu'il fût chef d'état-major du général Picquart alors que celui-ci, descendu du pouvoir, devint commandant du II° corps d'armée? Le bourreau — bourreau malgré lui, d'ailleurs! — l'exécuteur des hautes (?) œuvres de M. Clemenceau, n'eut pas de collaborateur plus loyal, plus dévoué que sa victime. Et il n'est pas douteux qu'il a dû, tout le premier, travailler à sa réhabilitation. Tout est bien qui finit bien!

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier).

La chute du ministre de la guerre. — Le nouveau ministre. — Economiedans l'armée. — Les intérêts des sous-officiers. — Une nouvelle loi de milice.

Déjà notre cinquième ministre de la guerre en l'espace de cinq ans seulement! Vraiment, c'est excessif.

Que s'est-il passé? Le ministre Cool avait déclaré avec raison que l'augmentation des soldes des officiers et surtout des officiers subalternes était urgente. La solde des lieutenants, par exemple, est décidément trop maigre actuellement. On a bien augmenté ces dernières années les traitements de presque tous les fonctionnaires publics: et cela beaucoup en raison des dépenses plus fortes exigées par leurs positions sociales, mais ceux des officiers n'ont été élevés que d'une manière insuffisante.

Le ministre Cool a donc eu l'intention d'améliorer définitivement cette situation; et, bien qu'il n'ait pas réussi, les officiers doivent lui être reconnaissants de cette bonne intention.

Tous les partis politiques — excepté les socialistes — avaient reconnu l'urgence de la mesure; de même la première et la deuxième Chambre des députés.

Malheureusement, le ministre, orateur médiocre, ne fut pas heureux en défendant son budget. Puis il n'appartenait pas au parti dit « clérical », qui est une coalition des partis politiques actuellement au pouvoir. Personne ne s'attendait à ce qui est arrivé.

Un de nos collègues, officier d'infanterie, membre du parti gouvernemental, — élu député à cause de sa conviction religieuse — présenta la motion suivante : « La Chambre étant d'avis qu'une amélioration de la situation financière des officiers est nécessaire et qu'en outre on ne peut juger de l'influence de cette question sur les promotions qu'en tenant compte des traitements aussi bien que des pensions, prie le ministre de retirer les propositions pendantes et d'en présenter bientôt de nouvelles ».

Le ministre Cool, après avoir fait les concessions qui étaient en son pouvoir, déclara qu'il ne saurait accepter cette motion, et que si elle passait, il se verrait obligé de déposer son portefeuille. C'est à quoi voulait en venir le parti gouvernemental.

Dans une dernière tentative, aussi inefficace que la première, le ministre démontra la nécessité de la révision. Il objecta qu'un nouveau règlement sur les pensions ne pourrait être présenté aux Chambres qu'après un temps assez long, vu les conséquences nombreuses et étendues qu'il entraînera. Rien ne fit, le ministre de la guerre dut démissionner. La motion ennemie, celle de l'officier député, n'avait plus d'obtacle sur sa route. Elle fut votée et acceptée par 36 voix contre 31, — 33 députés étaient absents, y compris les députés socialistes qui avaient quitté la salle, — et tout cela se passa dans une confusion et un désordre jusqu'alors inconnu de nos Chambres.

Fait rare, c'est le parti gouvernemental qui provoqua la chute d'un de ses membres, quoique, en principe, il fut d'accord avec ses propositions. On comprendra que d'autres motifs étrangers à la question ont abouti à un tel résultat.

Quoi qu'il en soit une majorité de cinq voix seulement, et en l'absence d'un tiers des députés, a décidé du sort des officiers de tout une armée. La déception a été très forte. De nombreuses familles d'officiers sont affectées d'une manière criante.

Voilà donc ce qui s'est passé, chez nous, quelques jours avant Noël!

Le ministre Cool s'en est allé. C'est ainsi qu'on honore un homme très instruit, doué de grandes qualités, et c'est ainsi qu'on prend à cœur les intérêts de tout un corps d'officiers. Il n'est pas moins évident que ce ministre a fait de son mieux à tous égards, malgré une situation défavorable.

Le major en retraite de notre armée coloniale W. Colijn a succédé au général Cool.

Il n'a que 41 ans. Promu lieutenant d'infanterie en 1892, le jeune officier, à l'âge de 23 ans, prit part à plusieurs expéditions coloniales et fut nommé en 1895 déjà gouverneur civil d'une des nombreuses îles, soumises au gouvernement néerlandais. Depuis, le lieutenant et plus tard capitaine Colijn

fut chargé successivement de plusieurs commandements autonomes, militaires et civils, de plus en plus importants.

Adjudant du général van Heutsz — qui fut dernièrement gouverneur général des colonies aux Indes occidentales et est bien connu de ceux qui s'intéressent à l'histoire coloniale, — le capitaine Colijn sut gagner l'entière confiance de son chef, si bien qu'on lui offrit la charge honorable mais difficile de secrétaire du gouvernement des Indes occidentales. Ainsi, le capitaine Colijn quitta l'armée pour passer au service civil, après avoir été promu major.

Puis, en 1908, on créa le poste de conseiller des affaires gouvernementales des possessions extérieures aux Indes occidentales et ce fut encore le major en retraite Colijn qui, le premier, revêtit ce titre important.

Elu membre de la seconde Chambre des députés en Hollande, M. Colijn revint au pays et se fit remarquer comme orateur éloquent et sérieux.

Ajoutons que S. E. Colijn, alors qu'il était lieutenant, fut nommé chevalier de 4° classe du «Militaire Willemsorde» — ordre militaire de Guillaume — décoration fort distinguée portant la devise : « Pour courage, prudence et fidélité »; qu'il fut ensuite promu chevalier de 3° classe, distinction si rare que seuls un petit nombre de soldats de l'armée coloniale en sont honorés; enfin, si j'ajoute qu'il a reçu le « sabre d'honneur », vous serez convaincu que le nouveau ministre n'est pas le premier venu.

Tous les partis politiques et la majorité des officiers sont d'accord pour voir dans le ministre Colijn un magistrat possédant de grandes qualités, sachant fort bien ce qu'il veut, très énergique, et qui ne tardera surtout pas à réformer tout ce qui lui paraîtra nécessaire de l'être.

Toutefois, l'ex-officier de l'armée coloniale comprendra-t-il toujours bien les besoins d'une armée européenne comme la nôtre, une armée appelée à combattre dans des conditions toutes différentes de celles qui se présentent dans une guerre contre les bandes irrégulières d'un peuple fanatique, ignorant les procédés modernes de défensive et d'offensive?

C'est ce qu'on verra.

En attendant, le ministre s'est mis en devoir d'examiner l'état des choses de ses propres yeux.

Il va sans dire que chacun s'est demandé de suite ce qu'il adviendrait de la question des soldes des officiers. A noter que, comme député, le ministre a voté la motion de notre faux camarade-député, bien qu'il ait reconnu la nécessité d'une amélioration. Hélas, quoiqu'on ait toujours insisté sur l'urgence de cette motion fatale, le ministre vient de déclarer à la première Chambre qu'il se proposait de combiner la question de l'amélioration des soldes avec quelques mesures ayant pour but d'activer la promotion des officiers subalternes; il a ajouté même que les Chambres auraient à s'occuper sous peu d'une demande de crédit.

Du moins, dans cette affaire, le ministre a montré qu'il ne connaissait pas du tout les besoins de l'armée, et il semble que sa déclaration ait sérieusement affaibli la première confiance mise en sa prudence. On est de plus disposé à croire que les intérêts du corps d'officiers ont été sacrifiés à une politique de mauvais aloi, ce qui ne pourra qu'augmenter le malaise existant.

Le ministre Cool avait nommé une commission d'enquête chargée d'examiner si les dépenses et les services personnels pour la défense nationale étaient appliqués conformément aux lois en vigueur, c'est-à-dire de la façon la plus économique et la plus efficace pour assurer la défense du pays.

Cette commission est appelée à donner son avis sur cette vaste question et, éventuellement, à faire part des modifications à apporter aux lois existantes. En outre, elle est autorisée à demander les opinions de personnes faisant partie de l'armée.

Cette commission se compose de neuf membres, plus exactement huit députés des chambres, dont un est président, et un ingénieur. Plus quatre experts, savoir : le chef de la section du Personnel au département de la guerre, un colonel d'artillerie, un lieutenant-colonel d'administration et un major en retraite du génie de l'armée coloniale comme secrétaire.

Le ministre actuel, lui aussi, a voulu montrer que l'économie dans l'armée lui tient à cœur. Il a adressé aux chefs des différentes armes une circulaire autorisant tous les officiers, même les plus jeunes, à proposer les moyens d'économie qu'ils jugeront rationnels.

Naturellement, les opinions diffèrent au sujet de l'efficacité de cette enquête. On se demande, entre autres, si la circulaire ne provoquera pas des inférieurs à critiquer officiellement, même sans le vouloir, les mesures de leurs chefs. D'autres sont d'avis qu'elle ne peut guère être utile qu'aux chefs d'armes, car ce sont eux qui en premier lieu sont obligés de connaître tous les besoins de leur arme et, par conséquent, les dépenses strictement nécessaires pour les objets sur lesquels on pourrait économiser. D'autres enfin, approuvent en tous points la mesure ministérielle.

Quant à votre chroniqueur, son opinion est que le ministre n'aura pas de plus amples renseignements que ceux fournis à maintes reprises par les périodiques et les journaux. Seuls quelques faits de moindre importance lui échapperont; car, nous autres Hollandais, nous nous flattons d'une très grande liberté de la presse dont nous faisons bon usage. Mais il faut reconnaître et apprécier le sérieux de l'intention.

Il semble que ce soit surtout la situation sociale des sous-officiers qui préoccupe le plus le ministre.

A peine eut-il accepté le portefeuille qu'il a voulu donner aux sous-officiers l'occasion d'exprimer leurs désirs, cela au moyen d'une autre circulaire adressée aux chefs d'armes et de services.

On admettra facilement que de longues listes de desiderata, avec les avis des chefs, auront été présentées au département de la guerre.

Les sous-officiers doivent-ils conclure de cette enquête que leurs supérieurs ont négligé de prendre à cœur leurs intérêts et leurs vœux et qu'ils n'ont pas attiré l'attention du gouvernement sur leurs souhaits justes et raisonnables ?

Cette conclusion ne serait pas juste. Les supérieurs connaissent fort bien les besoins des sous-officiers et, presque continuellement, ils ont embrassé leur cause; il est vrai d'ajouter sans résultats très appréciables. Il me semble que le ministre se voit maintenant obligé de leur concéder certaines de leurs réclamations portées ainsi à sa connaissance. C'est déjà un peu de terrain gagné, ce dont il faut féliciter les sous-officiers.

D'ailleurs, le ministre a nommé une commission d'enquête chargée de s'occuper particulièrement des soldes. Un major de l'état-major général en est le président et les membres en sont plusieurs officiers de différentes armes et services et quelques adjudants-sous-officiers. Voici une mesure qui ne manquera pas d'être approuvée par tout le monde; quand il s'agit des soldes, il faut questionner le sous-officier lui-même.

Espérons que le sous-officier aura de même voix au chapitre quand il s'agira du service d'administration, dont il est déjà question, ainsi que d'autres branches relevant de sa compétence.

Le ministre de la guerre démissionnaire avait projeté une nouvelle loi pour la milice. La loi en vigueur, dont j'ai parlé à plusieurs reprises, ne satisfait plus aux exigences et il faut regretter vivement que les expériences faites dernièrement dans l'infanterie n'aient fait que nuire à la mise en état de combat de cette arme.

Le ministre actuel a de nouveau présenté ce projet aux Chambres après y avoir apporté quelques retouches plus ou moins importantes. Je veux vous mentionner ici les points principaux.

D'abord, je rappelle que la loi actuelle fixe le contingent à 17.500 hommes et le service actif à 8 ans ; puis, que le soldat passe à la «landwehr » pour une durée de 7 ans et enfin qu'il est incorporé dans la «landsturm ». En conséquence, la force totale de la milice peut être fixée à environ 121 450 hommes. D'après le projet mentionné, le temps de service dans l'armée active serait réduit à 6 ans, mais en même temps le contingent annuel s'élèverait à 23.000 hommes, de sorte que la force totale de la milice serait de 121.630 hommes, c'est-à-dire à peu près sans changement.

Le ministre est d'avis que la force actuelle de notre armée active et de la «landwehr » est suffisante pour que la Hollande puisse remplir d'une manière satisfaisante ses devoirs internationaux; c'est-à-dire, sauvegarder sa neutralité et être capable de défendre son indépendance, mais ceci à la condition que cette armée soit bien équipée et bien préparée. Le «land-sturm » constitue la réserve supplémentaire. Un projet de loi réglant son service sera bientôt présenté aux Chambres.

Le service de huit ans dans l'armée active et de sept ans dans la « landwehr » est estimé trop long. L'excellente idée d'augmenter le contingent en réduisant simultanément ces durées est réalisable. En effet, au moment du tirage au sort pour la milice, des milliers de jeunes gens se font exempter bien qu'ils soient aptes au service militaire. En procédant de la façon proposée, les plus âgés pourront être libérés aussitôt que possible, tandis que pour les troupes à pied et la « landwehr », le deuxième cours de répétition pourra être supprimé et le troisième pour les corps montés. D'ailleurs, les charges militaires seront réparties plus convenablement, ce qui est juste.

L'instruction préparatoire sera supprimée, les résultats obtenus n'étant pas satisfaisants. Pour moi, je ne partage pas du tout cette idée et serais d'avis de maintenir en principe cette instruction tout en désirant qu'on la réorganise complètement pour que les résultats satisfassent au besoin.

Poursuivant l'exposé des motifs du projet de loi, nous lisons que le ministre condamne le régime en vigueur du service abrégé, d'une durée de quatre mois seulement comme premier engagement. C'est heureux, car ce régime a abouti à un fiasco complet. Je crois qu'à l'étranger on n'a jamais pu comprendre comment nous aurions pu nous tirer d'affaire avec un pareil système. Pour dire vrai, nous ne l'avons jamais compris nous-mêmes. Voyez, par exemple, un milicien de l'artillerie de forteresse. Est-il possible, même avec un concours de circonstances des plus favorables, de métamorphoser un simple paysan en un canonnier au vrai sens du mot, et cela dans le délai si bref de quatre mois? Impossible, n'est-ce pas? nous sommes d'accord! C'est pourtant ce système qui a eu force de loi pendant plusieurs années et a eu des suites néfastes. On ne peut qu'applaudir au décret ordonnant la suppression définitive de ce régime désastreux. Hélas! nos expériences sont suffisantes. Heureux celui que le malheur d'autrui rend sage!

Le ministre maintient la première période d'exercice de 8 ½ mois, quoique le Conseil de Défense, entendu sur ce sujet, soit d'avis avec beaucoup d'autres que cette période devrait être prolongée à 12 mois. Mais il serait sans doute fort difficile d'obtenir des députés un prolongement. Il vaut mieux peut-être ne pas trop insister sur ce point pour ne pas courir le risque d'être repoussé avec pertes. Ainsi, sans doute, a pensé le ministre.

Ce point mis à part, le ministre, un peu optimiste, est convaincu qu'il réussira à aplanir toutes les difficultés qui pourraient naître d'un premier

temps de service de 8 ½ mois seulement, d'abord en augmentant le contingent comme on l'a expliqué plus haut, puis en créant un institut pour ouvriers militaires. Ces derniers seront chargés de la plupart des services de corvée. Recrutés en même temps que les soldats de la milice, ils ne devront pas dépasser 4500; ils seront sous les drapeaux pendant 14 ½, mois, de sorte que la « beyvend gedeelte » (catégorie restante), dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois, pourra être notablement diminuée. Le projet propose le maintien pour une durée de 4 à 5 mois d'une catégorie restante formée de deux groupes, de 1800 à 2500 hommes chacun. Ainsi sur une même levée, 3600 à 5000 hommes seulement seront astreints à un prolongement de service de 2 à 3 mois.

Il est évident qu'on désignera comme ouvriers les hommes les moins instruits, mais on leur permettra très facilement de se faire remplacer, car ce service n'aura pas pour but de développer les capacités militaires.

En procédant ainsi le ministre estime que le rendement utile des exercices s'élèvera suffisamment pour que l'armée néerlandaise puisse s'acquitter de son devoir.

Pour les jeunes gens possédant une certaine insuffisance physique, la première période d'exercice de 8 ½ mois pourra être réduite à 6 ½ mois à moins que ces jeunes gens soient devenus capables de suivre les exercices des autres, après avoir été sous les armes pendant un mois.

Pour ce qui concerne les troupes à pied, la milice sera recrutée en deux groupes. Le principe de ce système a été traité avec quelques détails dans une chronique précédente. Pour ce qui est de l'infanterie, le plus grand groupe qui comprend les $^4/_5$ du contingent, entrera en service le 16 janvier pour en sortir le 1er octobre, donc au moment où finissent les grandes manœuvres; le deuxième groupe, formant $^1/_5$ du contingent suivra le 16 juillet. Le premier groupe est destiné à l'armée de campagne, le deuxième formera soit les cinquièmes bataillons des régiments qui sont appelés à occuper les lignes défensives et les forteresses, soit un renforcement de l'armée de campagne. Actuellement chaque régiment d'infanterie compte 4 bataillons à 4 compagnies, tandis qu'en cas de mobilisation il est formé à 6 bataillons de 4 compagnies également et un bataillon de dépôt. D'après la nouvelle loi les cinquièmes bataillons, mentionnés plus hauts existeront en permanence.

Quant aux écoles de cadres, je veux seulement faire remarquer que les officiers de milices aspirants recevront leur instruction dans une école militaire spéciale à l'exemple de la compagnie scolaire (« Militaire Schoolcompagnie ») existante, dont vous connaissez les particularités. Mais une nouvelle mesure permettra de forcer certains jeunes gens, jugés capables, à suivre le cours entier de cette école, si le nombre de ceux qui se sont présentés volontairement n'est pas suffisant. Il est, en effet, désirable d'être

pourvu en cas de besoin d'un nombre suffisant d'officiers en congé (« Verlofsofficieren »). C'est ce que nous appelons « caderplicht, ou si vous voulez: le service de cadre obligatoire.

Enfin, dans ce même projet on propose de dispenser du service militaireceux qui ont une grosse charge de famille, de sorte que les plus pauvresseront favorisés et les dédommagements accordés jusqu'ici, pourront êtresupprimés; ce sera une économie annuelle de 425,000 florins.

Le total des dépenses annuelles du budget de la guerre devra être augmenté de 1.222.000 florins environ, principalement à cause de l'augmentation du contingent. Puis il sera nécessaire de construire quelques casernes.

Comme je viens de le dire, le Conseil de Défense n'est pas d'accord avec le ministre au sujet du service de 8 ½ mois; il insiste vivement pour le service de 12 mois qu'il estime absolument nécessaire, surtout pour l'infanterie et l'artillerie de forteresse. Ce serait utile pour l'instruction et pour la mobilisation. Mais, le ministre persiste dans son opinion, jugeant ses générauxpar trop pessimistes et trouvant qu'ils ne savent pas apprécier entièrement les progrès réalisables par la nouvelle loi.

Il me semble alors que le Conseil de Défense n'a plus de raison d'être. Les ministres attachent un grand prix à son avis sur les objets importants, mais cela ne change pas leur opinion.

P.S.—Dans ma dernière chronique il faut lire florins et non pas francs.



SUISSE

Fondation général Herzog. — La Commission de gérance rappelle que les intérêts de ce fonds sont destinés, en première ligne, à encourager l'activité des officiers d'artillerie, spécialement de la façon suivante :

- a) Subventions pour voyages d'étude à l'étranger : manœuvres, visites d'établissements militaires, etc.;
- b) Prix alloués à des mémoires traitant des sujets techniques ou tactiques intéressant l'artillerie;
 - c) Acquisition d'objets pour collections d'artillerie;
 - d) Assistance de membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie.

Les désiderata formulés en application de ce programme, au sujet de l'emploi des sommes disponibles en 1911 doivent être présentés au président de la Commission, colonel Th. Turrettini, à Genève. Ce dernier recevra également, avec reconnaissance, les dons qui pourraient être faits en accroissement de la fondation.

